



Fausse publicité au crédit d'impôt

Par **Chanelle70**, le **07/12/2009** à **15:58**

Bonjour,
Je me permet de vous envoyer ce mail suite à une situation qui est une injustice.
JE vous explique donc ma situation.
En 2007, j'ai acheter un insert de cheminée dans une enseigne Bricomarché qui affichait en gros plan le crédit d'impôt de 50% dont je pourrais bénéficier. J'ai donc acheter un insert Supra où le vendeur m'a affirmer que je bénéficierais de ce crédit d'impôt dès lors que je passerais par un professionnel pour la pose, ce dont j'ai fait, sachant que eux ne possède pas d'installateur.
Lors de mes déclarations d'impôt j'ai donc déduit mon crédit d'impôt en le justifiant par une facture de l'achat et une facture de la pose par un professionnel.
Aujourd'hui, en Décembre 2009, on me réclame la somme du crédit d'impôt majoré de 130€ pour "fraude", tout ceci étant justifié par un texte de loi disant qu'il n'est accordé que si le vendeur et le poseur est la même entreprise.
Je ne conteste pas le fait que je ne rentre pas dans les conditions de crédit d'impôt mais le fait que Bricomarché fasse de la fausse publicité!
Que puis je faire? est ce que je peux me retourner contre le magasin de bricolage?
Merci de l'intérêt porter à mon dossier.
Cordialement

Par **Patricia**, le **07/12/2009** à **19:35**

Bonsoir,
Je comprends votre mécontentement, mais pour contester ce fait, il faut une preuve ECRITE de la part du vendeur...
Des affirmations verbales, ne prouvent rien.
Si vous ne disposez de rien pour prouver cette mauvaise information, prenez rendez-vous avec le Directeur du magasin pour lui expliquer.
Je doute fort que cet entretien résoudra entièrement votre problème financier mais peut-être aura-t-il un geste commercial...
Pour ma part, je ne vois rien d'autre à vous conseiller.

Par **Chanelle70**, le **07/12/2009** à **20:16**

Je vous remercie de m'avoir répondu! rnJe vais prendre contact avec le directeur du magasin afin de résoudre cela au mieux!rn rnMerci à vous